

**ACTION
PUBLIQUE
2022**

Fonds pour la transformation de l'action publique

**Annnonce des lauréats de
la 1^e session de l'appel à projets 2019**



**LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT**

Financer les investissements porteurs de transformations

Le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

Le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) a été lancé en février 2018. Avec ses 700 M€ sur cinq ans, le FTAP est un fonds d'une ampleur inédite destiné à accompagner les administrations publiques, de l'échelon national ou déconcentré, dans leurs projets de transformation.

Le FTAP s'inscrit dans les objectifs du programme gouvernemental « Action publique 2022 » en accompagnant des projets qui visent à améliorer la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, à offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics et à réduire la dépense publique.

Les lauréats du FTAP sont sélectionnés par un comité de pilotage présidé par le ministre de l'Action et des Comptes publics. Il est composé du Secrétaire d'État au numérique, du délégué interministériel à la transformation publique (DITP), de la directrice du budget (DB), du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de cinq personnalités qualifiées bénévoles issues des sphères publiques et privées.

Les deux appels à projets lancés en 2018 ont reçu 183 dossiers de candidature. Toutes les sphères ministérielles se sont mobilisées. 190 M€ ont été accordés par le FTAP pour financer les projets des 31 lauréats.

Au total, depuis sa création, le FTAP a investi 257 M€ dans 47 projets d'un montant total de 523,5 M€¹.

La première session de l'appel à projets 2019 du FTAP

Au titre de la première session de l'appel à projet 2019, lancée le 8 février 2019, 28 dossiers ont été déposés. Les projets des administrations déconcentrées représentent plus du tiers des candidatures.

Le comité de pilotage s'est réuni le 6 juin et a sélectionné 16 dossiers. Les projets lauréats représentent un investissement total de 146 M€, dont 67 M€ financés par le FTAP.

¹ Ce résultat inclut les lauréats annoncés dans ce dossier.

Les personnalités qualifiées



Yann ALGAN est un économiste français, spécialiste de l'économie collaborative et numérique, de l'économie de la confiance et du bien-être et des politiques publiques et de l'éducation. Il est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est nommé, en juillet 2015, doyen de l'école d'affaires publiques de Sciences Po. Ses travaux sont à la croisée de la recherche en économie, en management, et en psychologie.



Sophie BROCCAS. Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration après avoir été journaliste pendant 13 ans et crée sa propre société de presse, elle a occupé plusieurs postes au sein du corps préfectoral, en administration centrale (direction de la modernisation et de l'action territoriale, secrétariat général...) et sur le territoire (Ile-de-France, Charente, Dordogne...). En 2011, elle devient conseillère du président du Sénat. De 2012 à 2014, elle rejoint la présidence de la République en qualité de conseillère administration, service public et décentralisation. Depuis mars 2017, elle est préfète d'Eure-et-Loir.



Axel DAUCHEZ est diplômé de l'Ecole polytechnique. Il s'est rapidement concentré sur les médias et le digital où il a dirigé des entreprises en forte croissance pendant près de 20 ans. Il devient en 1998 Président de la première agence digitale française BDDP & Tequila interactive. En 2002, il prend la Direction Générale du groupe Moonscoop, leader mondial de la production audiovisuelle d'animation. En 2010, il devient CEO de Deezer. En 2014, il devient président de Publicis France et pilote la première édition de Viva Technology, le premier événement mondial dédié à la collaboration entre start-ups et grands groupes. Il fonde alors Make.org, la première plateforme européenne et indépendante de mobilisation de la société civile. Axel DAUCHEZ fait partie des experts du comité Action publique 2022.



Magali JOESSEL a commencé sa carrière au ministère de l'économie et des finances et a intégré l'Inspection générale des finances. Elle a ensuite été Directrice des investissements d'intérêt général de la Caisse des dépôts et consignations, pilotant ainsi des activités d'investissement dans des infrastructures territoriales (immobilier, énergies renouvelables, numérique...). Elle a rejoint Bpifrance au moment de sa création mi 2013 comme Directrice de la Stratégie. Depuis septembre 2014, elle dirige le Fonds SPI (sociétés de projets industriels), qui investit dans la création de nouvelles activités industrielles.



Ross McINNES. Diplômé de l'Université d'Oxford, il débute sa carrière en banque d'investissement et corporate finance (Kleinwort Benson, Bank of America...). En 2000, Ross McInnes intègre Thomson-CSF (désormais Thalès) en tant que directeur général adjoint et directeur financier. En 2005, il devient directeur général, finances et stratégie du groupe PPR (aujourd'hui Kering). En 2009, il rejoint Safran en qualité de directeur général adjoint, affaires économiques et financières. Il est membre du directoire de l'entreprise, puis directeur général délégué jusqu'en 2015, date à laquelle il est élu président du Conseil d'administration de Safran. En octobre 2017, Ross McInnes a été nommé coprésident du Comité « Action Publique 2022 » par le Premier ministre et a à ce titre contribué aux réflexions sur la transformation de l'action publique.

Liste des projets lauréats

- > **Foncier innovant** – Ministère de l'Action et des Comptes publics, DGFIP
- > **Concentrateur** – Ministère de l'Action et des Comptes publics, DITP
- > **Cerem'Avenir** – Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Cerema
- > **OCTO** - Premier Ministre, Ministère de l'Intérieur et SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- > **MED-FIRSST CONNECTE** – Premier Ministre, Ministère de l'Intérieur et SGAR de Normandie
- > **Améliorer la sécurité de la navigation maritime grâce à l'intelligence artificielle** – Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction des affaires maritimes
- > **RECE** - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- > **MISAOA (Mutualisation et Innovation pour la Sauvegarde et l'Accès aux Œuvres Audiovisuelles françaises)** – Ministère de la Culture, BNF et CNC
- > **Transformer les modalités de contrôle de la DGCCRF en s'appuyant sur l'intelligence artificielle** – Ministère de l'Économie et des Finances, DGCCRF
- > **Construire avec les Franciliens la santé des 20 prochaines années. Se transformer pour transformer** – Ministère des Solidarités et de la Santé, ARS Ile-de-France
- > **EASI Lab** – Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Université de Bordeaux en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille, l'université de Strasbourg et Sorbonne université
- > **Trans@te** – Premier Ministre, Ministère de l'Intérieur et Préfecture de Bretagne
- > **PIREX** – Ministère de la Transition écologique et solidaire, IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)
- > **Plateforme d'appui Guyane** – Ministère des Outre-mer et Préfecture de la Guyane
- > **Nouveau réseau DGFIP** – Ministère de l'Action et des Comptes publics
- > **Portail Parents** – Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, Secrétariat général, Direction générale de l'enseignement scolaire et Direction du numérique pour l'éducation.

Foncier innovant

Ministère de l'Action et des Comptes publics, DGFIP

Ce projet permettra à la DGFIP de recourir aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de big data pour garantir une meilleure fiabilisation des bases de la fiscalité directe locale à partir d'une plus grande exploitation des prises de vues aériennes (aéronefs, satellites, drones...). Capitalisant sur des expérimentations menées depuis deux ans avec trois directions départementales des finances publiques, le projet facilitera la modernisation d'une activité qui repose aujourd'hui sur des enquêtes de terrain et l'exploitation de données d'urbanisme. Les agents fonciers en charge du cadastre bénéficieront d'une interface numérique centralisant les informations récoltées, facilitant leur activité de contrôle des bases fiscales. Parallèlement, une « usine digitale », composée d'experts métiers et de techniciens IA/datamining sera créée. Elle visera à valoriser l'ensemble des données foncières et fiscales au bénéfice de l'ensemble des missions de la DGFIP.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra :

- > D'améliorer la fiabilisation des bases de fiscalité directe locale et la qualité du service ainsi rendu aux collectivités territoriales;
- > De faciliter le travail de détection des agents en ciblant plus efficacement les biens à contrôler et de lutter ainsi plus efficacement contre la fraude;
- > De mieux valoriser les données foncières et fiscales de la DGFIP et de réduire ses coûts d'intervention;
- > De mieux répondre aux souhaits d'équité et de justice fiscale des citoyens par la juste évaluation des biens;
- > D'automatiser la mise à jour du plan cadastral.

Montant accordé par le fonds : 12,1 millions d'€

Concentrateur d'excellence opérationnelle

Ministère de l'Action et des Comptes publics, DITP

Porté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), le concentrateur d'excellence opérationnelle est un dispositif d'accompagnement de projets centré sur la réingénierie de processus internes de manière participative et s'appuyant sur des techniques d'automatisation/robotisation innovantes. Cette initiative a vocation à fournir, en y associant les agents, un accompagnement et une aide opérationnelle aux administrations en mutualisant des ressources et expériences autour de projets proches mais issus d'administrations variées. Dans cette logique, les projets portés par le concentrateur permettront notamment de simplifier les procédures et de réduire les délais de délivrance de services aux interlocuteurs de l'Etat. A titre d'exemples, les trois premiers projets retenus pour le concentrateur concernent le traitement des demandes des usagers auprès de la DGCCRF, l'accélération de l'instruction des demandes de subventions auprès de l'ADEME et la suppression de tâches répétitives au sein de la DGFiP. Le concentrateur est conçu pour accompagner une trentaine de projets sur 3 ans.

Quels bénéfices ?

Le projet concentrateur permettra :

- > Le rapprochement d'initiatives jusque-là isolées et indépendantes ainsi que le partage et la mutualisation des pratiques en vue d'une autonomie des administrations sur le sujet ;
- > L'amélioration des conditions de travail des agents. La nature des projets accompagnés par le concentrateur conduit à supprimer de leur quotidien des tâches répétitives à faible ajoutée, au bénéfice des activités d'accompagnement et conseil ;
- > Une qualité de service accrue et des délais raccourcis de traitement en faveur des interlocuteurs des administrations partenaires.

Montant accordé par le fonds : 9 millions d'€

Cerem'Avenir

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales, Cerema

Le Cerema, Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est issu de la fusion de services techniques de l'Etat. Il a amorcé en 2018 une profonde transformation pour ouvrir son offre de services aux collectivités territoriales et à la société civile (entreprises, particuliers...).

Dans ce cadre, le projet vise à moderniser le Cerema (nouveau matériel pour le pôle national d'appui aux infrastructures routières), à mobiliser des ressources numériques pour s'ouvrir (numérisation des publications) et se transformer (outils de travail collaboratifs, dématérialisation et robotisation pour les fonctions supports...).

Quels bénéfices ?

Le projet permettra :

- > Une modernisation de la connaissance et de l'entretien de l'infrastructure routière ;
- > Une valorisation accentuée des productions du Cerema en facilitant leur appropriation par la numérisation ;
- > Un accompagnement des agents dans la transformation de leur service, en fluidifiant le travail des fonctions supports et en permettant une montée en compétence des agents sur les outils numériques.

Montant accordé par le fonds : 12,3 millions d'€

OCTO

Premier Ministre / Ministère de l'Intérieur, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes

Pensé au sein du laboratoire d'innovation des services de l'Etat en région Auvergne-Rhône-Alpes @rchipel, ce projet consiste à gérer de façon électronique les échanges de courriers entre les usagers et les services de l'état en région (administration territoriale de l'Etat, Direction générale des finances publiques, Agence régionale de santé, Académie de Lyon). Concrètement, il permettra de numériser et massifier les courriers entrants et sortants des usagers à destination des administrations, automatiser leur tri et leur distribution, de l'affranchissement à la lettre électronique recommandée. Les usagers pourront consulter leurs courriers et l'avancement de leur démarche et la réponse de l'administration sur une plateforme d'échanges. Il facilitera également la mise en place du parapheur et de la signature électronique ainsi que le développement d'outils d'archivage.

Quels bénéfices ?

Grâce à ce projet :

- Les usagers (citoyens, entreprises, collectivités) en Auvergne-Rhône-Alpes obtiendront une réponse plus rapide à leurs sollicitations. Ils pourront suivre leurs démarches en cours et les réponses reçues sur une plateforme ;
- Les agents gagneront du temps grâce à la diminution des tâches fastidieuses. Ils gagneront en autonomie dans leur travail quotidien. Au final, ce projet contribuera à une administration plus moderne, plus efficace et moins coûteuse.

Montant accordé par le fonds : 2,5 millions d'€

MED-FIRST CONNECTE

Premier Ministre / Ministère de l'Intérieur, SGAR Normandie

Le projet Med-First Connecté vise à créer des centres mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure et Seine-Maritime). Il étend ainsi le dispositif expérimental lancé dans les deux autres départements de Normandie (Orne et Calvados) en 2017 avec l'appui des collectivités territoriales. Les zones connaissant une insuffisance de couverture médicale seront équipées de cabines de téléconsultation. Un pôle régional numérique de santé sécurité au travail permettra d'animer les compétences pluridisciplinaires, de sécuriser et pérenniser le dispositif dans sa forme juridique.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra :

- Un meilleur suivi de la santé et des conditions de travail de près de 200 000 agents de la fonction publique d'Etat et territoriale ;
- L'interconnexion entre les centres favorisera une meilleure coordination entre les acteurs de la santé et sécurité au travail, une capitalisation de leur connaissance ainsi qu'une fluidité de l'information à destination des gestionnaires de ressources humaines ;
- Plus globalement, ce projet est une réponse à la problématique des déserts médicaux dans les zones rurales grâce au déploiement d'une palette d'outils numériques adaptés.

Montant accordé par le fonds : 504 131 €

Améliorer la sécurité de la navigation maritime grâce à l'intelligence artificielle

**Ministère de la Transition écologique et solidaire,
Direction des affaires maritimes**

En vue d'améliorer la surveillance du trafic maritime dans les eaux sous responsabilité française, le projet vise la création d'un système intelligent d'information et d'aide à la décision. Un module d'intelligence artificielle est ajouté au système d'information existant de la Direction des affaires maritimes, afin d'enrichir l'expertise des agents d'un outil de prédiction des potentielles situations à risques.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra :

- > Le renforcement de la surveillance de la navigation maritime produit un bénéfice sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la mer, qu'ils soient professionnels (acteurs du transport maritime, de la pêche maritime et de l'aquaculture, de l'énergie...) ou récréatifs (économie littorale et balnéaire, pratiquants de la mer et du littoral, citoyens...).
- > Les agents verront aussi leurs conditions de travail s'améliorer. Ils pourront se concentrer sur les tâches avec la plus grande valeur ajoutée tandis que les recoupements de données les plus simples seront automatisés.

Montant accordé par le fonds : 1 million d'€

RECE

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Ce projet est une expérimentation de dématérialisation des documents authentiques d'état civil dont le service central d'état civil (SCEC) du ministère des affaires étrangères et les autorités diplomatiques et consulaires sont dépositaires ; et de mise en ligne de télé-services à destination de l'utilisateur. Le RECE se présente sous la forme d'une refonte du système de gestion actuel de l'état civil, obsolète et divisé en de nombreuses applications.

Quels bénéfices ?

Ce projet est source, d'une part, de simplification des démarches des usagers : grâce à de nouveaux télé-services, adossés à service-public.fr et à FranceConnect, l'utilisateur authentifié pourra faire une demande d'extraits/copies d'actes en ligne et recevoir son acte authentique dématérialisé sur son espace documentaire personnalisé ; il pourra également déclarer un événement d'état civil qui donnera lieu à une transcription d'acte, sans se déplacer dans un consulat.

D'autre part, la refonte des applications informatiques existantes en une application centralisée entraînera une amélioration des conditions de travail des agents du SCEC et des postes consulaires, en leur offrant un outil de gestion plus efficient.

Le RECE poursuit par ailleurs un objectif de modernisation, puisqu'il introduit la notion d'acte authentique numérique en lieu et place du papier ; modernisation qui permettra de réduire considérablement le coût de production et de délivrance des actes d'état civil, avec à terme la suppression des registres papier.

Montant accordé par le fonds : 3 millions d'€

MISAOA

Ministère de la Culture, BNF et CNC

Associant la Bibliothèque nationale de France (BNF) et le Centre national du Cinéma (CNC), ce projet vise à améliorer la collecte et la conservation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées en France. Les principales actions consistent à créer un portail, commun aux deux institutions, pour assurer le dépôt légal des images animées, ainsi qu'à mutualiser le traitement et le stockage de l'ensemble des collections audiovisuelles et cinématographiques dans le seul outil d'archivage numérique de la BNF.

Parallèlement, le rapprochement, au sein de la BNF, de son système audiovisuel de consultation des œuvres et de son système d'information permettra une diffusion plus large des contenus numériques récoltés par la bibliothèque.

Quels bénéfices ?

Pour les interlocuteurs de la BNF et du CNC, le projet induit une simplification ainsi qu'une baisse des coûts du processus de dépôt. Il renforce également l'exhaustivité du contenu du dépôt légal et assure un accès sécurisé protégeant les données récoltées.

Une part importante des images animées échappe actuellement au dépôt légal. Le portail facilite le dépôt et favorise ainsi une conservation de long-terme des contenus de la filière audiovisuelle française.

Montant accordé par le fonds : 2,1 millions d'€

Transformer les modalités de contrôle de la DGCCRF en s'appuyant sur l'intelligence artificielle

Ministère de l'Economie et des Finances

Le projet consiste à concevoir le poste de travail de demain des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui prendra la forme d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents. Ces outils permettront de mieux cibler les contrôles grâce à l'intelligence artificielle, de délivrer en cours de contrôle l'information utile aux entreprises et d'améliorer les conditions de travail des agents en réduisant les tâches de ressaisie fastidieuses.

Quels bénéfices ?

- > Une action en matière de protection des consommateurs et de régulation concurrentielle des marchés plus efficace grâce à un meilleur ciblage des investigations ;
- > Une amélioration du service rendu aux usagers, les outils développés permettant d'apporter des informations plus précises aux entreprises et de réduire la durée des contrôles ;
- > Une amélioration des conditions de travail des agents en réduisant les tâches de ressaisie fastidieuses, permettant de se concentrer sur le cœur de métier de la DGCCRF : l'enquête pour lutter contre les fraudes qui nuisent aux consommateurs et aux entreprises.

Montant accordé par le fonds : 2,6 millions d'€

Construire avec les Franciliens la santé des 20 prochaines années – Se transformer pour transformer

Ministère des Solidarités et de la Santé, ARS Ile-de-France

Pour répondre au mieux à l'évolution des besoins en soins des 12 millions de franciliens, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France doit adapter son organisation interne en la rendant plus souple et décloisonnée. Elle a donc réfléchi à la simplification de nombreux process en lien avec un comité d'agents et d'usagers. Pour être opérationnelle, cette évolution nécessite le développement de nouveaux outils numériques davantage tournés vers les usagers. Ces outils permettront de mieux comprendre leurs besoins afin de mieux cibler les actions de l'ARS ou encore améliorer les outils de pilotage afin d'être plus efficace. Ainsi, l'évolution de l'organisation de l'ARS Ile-de-France pourra avoir un effet de levier pour encourager ses partenaires à faire évoluer leurs pratiques et à mieux s'articuler. Cette démarche de transformation interne est un gage utile pour la transformation du système.

Quels bénéfices ?

- > Ce projet permettra de mieux adapter les enjeux du système de santé aux besoins des Franciliens, mieux les orienter et améliorer leur prise en charge grâce à des professionnels de santé mieux coordonnés.
- > Les professionnels de santé auront accès à des démarches administratives simplifiées grâce à des outils numériques innovants. Ils seront soutenus dans leurs projets de coordination territoriale et bénéficieront d'une porte d'entrée unique lorsqu'ils auront besoin de conseils.

Montant accordé par le fonds : 300 000 €

EASI Lab

**Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche
et de l'Innovation, Université de Bordeaux en partenariat
avec l'université d'Aix-Marseille,
l'université de Strasbourg et la Sorbonne**

L'idée est de créer un lab d'innovation (EASI Lab) qui permettra aux grandes universités de recherche de mutualiser les efforts et de partager leurs compétences en travaillant sur des problématiques de gestion communes (RH, juridiques ou financières...) et en imaginant des solutions transposables à l'ensemble des universités. Quatre universités sont d'ores-et-déjà impliquées dans ce projet (Bordeaux, Aix-Marseille, Strasbourg et Sorbonne). Elles vont travailler ensemble afin de mettre en œuvre des améliorations sur des problématiques qu'elles ont identifiées comme, par exemple, la simplification et la dématérialisation des élections, du circuit des conventions et de plusieurs actes de gestion RH.

Quels bénéfices ?

- > Les usagers de l'administration (étudiants et personnels) pourront voir leurs demandes traitées de manière plus fiable et plus rapide et accéder à une offre de service homogène qui réponde à leurs besoins.
- > Les agents pourront se recentrer sur leur cœur de métier au service des grandes missions de l'université : la formation et la recherche
- > Les établissements gagneront en efficience et en capacité de pilotage en partageant et mutualisant leur réflexion et les solutions d'optimisation
- > Les partenaires (entreprises, collectivités, etc...) auront plus de visibilité et de rapidité sur les actions entreprises en commun avec les universités.

Au final, l'ensemble des universités impliquées gagneront en efficience en décloisonnant leur réflexion et en mutualisant leur travail.

Montant accordé par le fonds : 5,9 millions d'€

Trans@te

Premier Ministre / Ministère de l'Intérieur, Préfecture de Bretagne

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 qui vise à renforcer les relations entre l'Etat et la Région d'ici 2020.

Afin d'améliorer cette collaboration, le projet mettra en place une communauté de travail mixte (Etat/Région) qui réfléchira sur des grandes thématiques structurantes comme l'accessibilité, l'écologie, le social, le domaine maritime ... Ce travail sera mené en mode agile (recours au design thinking, association des agents et usagers et ateliers de co-construction).

Ce projet comporte également un volet sur l'amélioration de l'accessibilité des services au public à travers la mise en place d'un travail collectif qui permettra d'identifier les opérations immobilières de regroupement et de libération de bâtiments sur ce territoire. L'objectif est de rapprocher les usagers des services publics et repenser le parcours usager.

Enfin, le projet favorisera également de nouveaux usages numériques auprès des agents en développant par exemple la numérisation des dossiers étrangers ou encore des parapheurs électroniques. Un travail sera également réalisé pour mettre en cohérence les outils informatiques entre la préfecture et les directions départementales interministérielles.

Quels bénéfices ?

Ce projet permettra un travail plus resserré entre l'Etat et la Région afin de trouver les solutions les plus pertinentes aux problématiques territoriales. L'utilisateur bénéficiera d'un service public plus proche et de meilleure qualité. Le travail des agents sera facilité grâce au développement d'outils informatiques innovants.

Montant accordé par le fonds : 706 600 €

PIREX

**IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire),
Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Le projet vise à créer une plateforme numérique (PIREX, Plateforme Intégrée de Retour d'Expérience) pour le traitement des événements significatifs déclarés par les exploitants nucléaires français à l'autorité de sûreté nucléaire. Cette plateforme doit permettre de décloisonner le traitement du retour d'expérience et de proposer, en recourant notamment à l'intelligence artificielle, des analyses thématiques et des enseignements utiles à l'ensemble des acteurs concernés par l'amélioration continue de la sûreté nucléaire : autorités administratives, experts techniques, exploitants, société civile.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra :

- > La création et le déploiement d'un outil d'aide à la décision pour orienter les travaux de l'IRSN ainsi que l'amélioration du soutien aux autorités et le partage de connaissances auprès des exploitants d'installations nucléaires et de la société civile ;
- > L'amélioration des conditions de travail des agents en charge du traitement du REX et un gain de temps en faveur des activités d'expertise ;
- > La mise à disposition d'analyses de qualité dans des délais optimisés pour les autorités de sûreté nucléaire et une expertise contradictoire permettant d'enrichir le dialogue technique entre l'expert et les exploitants (EDF, CEA, ORANO...).

Montant accordé par le fonds : 570 000 €

Plateforme d'appui Guyane

Ministère des outre-mer, Préfecture de Guyane

Dans le cadre des mesures annoncées par le Président de la République pour soutenir la structuration de l'ingénierie publique en Guyane, cette initiative vise la création d'un dispositif d'aide à la conduite de projets. Une équipe d'agents dédiée et une plateforme numérique sont ainsi créés au service des collectivités locales. La plateforme comprend :

- > Un guichet unique pour les collectivités territoriales, dédié aux plans de financement des projets et à l'appui en matière de marchés publics ;
- > Une cellule d'ingénierie de proximité dans le sud-Guyane pour répondre à l'isolement géographique ;
- > Une plateforme numérique « Aides territoires » pour un accès simplifié aux différents dispositifs et appels à projets.

Quels bénéficiaires ?

Le projet permettra un accompagnement personnalisé des collectivités locales en les guidant dans la conduite de projet et en leur indiquant les aides financières et dispositifs dont ils peuvent tirer avantage. La qualité de service apportée aux collectivités s'en trouvera renforcée et la facilitation dans le montage des projets réduira les délais de traitement des dossiers.

L'ensemble des habitants et des usagers du service public en Guyane bénéficieront ainsi d'un renforcement de la réactivité des pouvoirs publics face aux besoins qu'ils expriment.

Montant accordé par le fonds : 765 000 €

Nouveau réseau DGFiP

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le projet vise à accompagner la transformation du réseau territorial de la DGFiP. Dans ce cadre, une modernisation de ses outils internes et de ses canaux de contact avec les usagers est nécessaire. Un premier volet du projet permet de moderniser l'outil de gestion des implantations de la DGFiP sur le territoire. Parallèlement, le projet fluidifie les relations des agents des finances publiques avec les usagers. Ainsi, il finance le déploiement de solutions de visio-conférences en complément des permanences sur rendez-vous au sein des Maisons de service au public (MSAP) et autres accueils de proximité au bénéfice des usagers et des agents.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra de mieux répondre aux attentes des usagers en faisant correspondre les implantations et les besoins ainsi qu'en offrant de nouvelles modalités de contact (permanences sur rdv et échanges en visio-conférence)

Montant accordé par le fonds : 7,1 millions d'€

Portail Parents

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, Secrétariat général, Direction générale de l'enseignement scolaire et Direction du numérique pour l'éducation

Le projet s'inscrit dans la démarche « Dites-le nous une fois » qui vise à simplifier les relations entretenues par les usagers avec l'administration.

Il consiste à créer, en lien avec les usagers et les agents, une plateforme unifiée offrant aux parents d'élèves un parcours d'accès à l'ensemble des démarches administratives liées à la scolarité de leur enfant : inscription administrative et aux examens, orientation, demande d'aides... Il s'appuie sur une transformation profonde du pilotage de la dématérialisation des démarches administratives au sein du ministère de l'Education nationale.

Quels bénéfices ?

Le projet permettra d'appliquer concrètement le principe « Dites-le nous une fois » à près de 12 millions de parents d'élèves, afin de leur apporter des gains de temps au quotidien ainsi qu'une simplification et une meilleure lisibilité des démarches à effectuer tout au long de la scolarité de leurs enfants.

Pour l'administration, la plateforme numérique permettra de décharger les agents de tâches administratives évitables (classement, archivage, reprographie...) au profit d'un recentrage sur le suivi des actions pédagogiques et de l'accompagnement des publics en situation de précarité numérique.

Montant accordé par le fonds : 6,5 millions d'€

Contact presse :

Axelle DE FONTGALLAND – 01 71 21 10 90 | 06 29 88 52 55

axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr